



Séance du 4 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 octobre à 19 h, le Conseil Municipal de la Commune de SAUVAGNON, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PEYROULET Bernard, Maire

Présents : Mmes et MM ALLANOT, BAREILLE, BERGÉ, CAYRON, CHAPOTHIN, DOUARD, HUSTET, LACROIX, LAFFAILLE, LALANNE, LANDRIEU, LAPLACE-NOBLE, MALABAT, PEYROULET, REIMANN, SENTAURENS, TADDEI, VIRLOGEUX

Absent ayant donné procuration : Mme CAMPOS (Mme SENTAURENS), Mme CAPDEVOLLE (M. CHAPOTHIN), M. GELIZE (M. MALABAT)

Absent excusé : MM LENOIR, PROVENCE

Secrétaire de séance : M. CAYRON.

**Objet : Finances Achats et contrats de maintenance -
Convention de groupement de commande avec la Communauté de communes des Luys en Béarn**

M. le Maire expose à l'assemblée délibérante que, dans le cadre de son schéma de mutualisation, la Communauté de communes des Luys en Béarn souhaite accompagner au mieux ses communes membres au travers d'un ensemble d'actions tel que la mise à disposition de personnel et de service, les prestations ponctuelles comme l'assistance juridique et la mutualisation de procédures de commande publique pour des travaux, des services ou l'acquisition de fournitures.

La Commission Solidarité territoriale et politiques contractuelles de la Communauté de communes a donc réalisé un recensement des besoins des communes membres en termes d'achat de fournitures et de matériels, de contrats de maintenance ou de contrôles périodiques des équipements.

Dans ce cadre, la commune de Sauvagnon souhaite adhérer au groupement de commande pour les vérifications périodiques des installations électriques et gaz pour la période 2024/2028.

Il convient d'autoriser M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande pour lequel la Communauté de communes est désignée coordonnateur du groupement.

M. le Maire donne ensuite lecture du projet de convention annexé à la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE Les termes de la convention constitutive du groupement de commandes à intervenir entre la commune de Sauvagnon et la Communauté de communes des Luys en Béarn,

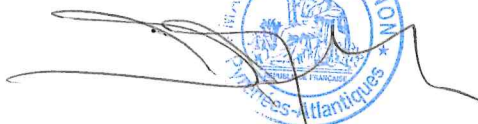
CHARGE Mme BAREILLE Muriel Maire adjointe de sa signature,

CHARGE M. le Maire de transmettre la présente délibération à M. le Préfet des Pyrénées-Atlantiques et à M. le Président de la Communauté de communes des Luys en Béarn.
Ainsi délibéré les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme certifié exact.

Le secrétaire de séance

Gérard CAYRON

Le Maire,

Bernard PEYROULET

NOMBRE DE MEMBRES		
Exercice	Présents	Votants
23	18	21

CONVOCAATION	
Date :	26/09/2024
Affichage :	26/09/2024